

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# PROCÈS-VERBAL

### TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE** 

#### TREIZE HEURES TRENTE

M. le ministre ALLUM propose la première lecture du projet de loi 37 — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the *Internet*) — dont l'objet a été indiqué. Présentation et lecture de pétitions : M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP et à rétablir le droit des Manitobains de voter dans le cadre d'un référendum portant sur toute hausse de cette taxe. (M. Bond, K. Wiebe, S. Brimson et autres) M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (D. Michanlenka, P. Sanclemente, D. Sanclemente et autres) M. le ministre LEMIEUX dépose les rapports trimestriels de la Société du Centre du centenaire du Manitoba — période de neuf mois — du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2013. (Document parlementaire n° 20) Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, MM. EWASKO, PETTERSEN, WISHART et MARCELINO (Tyndall Park) ainsi que M<sup>me</sup> ROWAT font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la ministre HOWARD demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas su annuler les augmentations considérables de taxes et de frais qu'ont imposées les budgets de 2012 et de 2013, notamment celle de la TVP qu'il avait auparavant qualifiée de « ridicule » et qu'il avait promis de ne jamais imposer;
- b) qu'il ne respecte pas les Manitobains puisqu'il a augmenté la TVP sans tenir le référendum qu'exige la loi et qu'il se présentera devant les tribunaux en 2014 afin de retirer de façon permanente le droit des Manitobains de voter lors de hausses considérables de taxes;
- c) qu'il rompt sa promesse d'éliminer le déficit structurel qui se chiffre à presque 400 millions de dollars imputable à des années de mauvaise gestion et de dépenses excessives de sa part, malgré les transferts fédéraux et les recettes publiques records ainsi que les taux d'intérêts historiquement bas;
- d) qu'il n'a pas su faire face à la menace croissante qui guette les services dont dépendent les Manitobains, notamment en matière de soutien social et de santé, et qui sont durement touchés par une dette provinciale excédant 32 milliards de dollars causée par sa mauvaise gestion et ses dépenses excessives, malgré les transferts fédéraux et les recettes publiques records ainsi que les taux d'intérêts historiquement bas;
- e) qu'il rompt sa promesse d'accorder un allègement fiscal aux aînés;
- f) qu'il néglige les Manitobains les plus vulnérables en ignorant les demandes réitérées de l'opposition officielle et des coalitions de lutte contre la pauvreté visant à porter immédiatement à 75 % des loyers médians du marché les taux d'aide au logement offerts dans le cadre du programme d'aide à l'emploi et au revenu;
- g) qu'il n'a pas su alléger le fardeau fiscal des familles à faible revenu;
- h) qu'il ignore les appels répétés de l'opposition officielle et des experts indépendants demandant l'examen de son projet risqué de 25 milliards de dollars visant l'expansion d'Hydro-Manitoba, lequel a déjà entraîné l'augmentation considérable des tarifs d'électricité pour les familles manitobaines et continuera à imposer des augmentations drastiques aux générations à venir;
- i) qu'il n'a pas su stimuler la confiance des entreprises puisque sa bureaucratie excessive freine la croissance économique et qu'il aggrave le climat fiscal déjà peu compétitif en augmentant la TVP;
- j) qu'il continue d'appliquer ses politiques commerciales isolationnistes en ne donnant pas suite aux appels répétés de l'opposition officielle, des principaux employeurs et des groupes industriels demandant son adhésion au nouveau partenariat de l'Ouest,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

## **Mardi 11 mars 2014**

M. le <i>ministre</i> ASHTON, M <sup>me</sup> STEFANSON, M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> OSWALD, M. MARTIN, M. le <i>ministre</i> ALLUM et M. PIWNIUK interviennent. M <sup>me</sup> WIGHT exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.
Pendant le débat, le président adjoint intervient et met la député de Burrows en garde quant à l'utilisation des termes « Filmon/Pallister cabal ».
M <sup>me</sup> WIGHT présente des excuses de plein gré.
La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.
Le président,
Daryl REID